



MARCHE PUBLIC

CAHIER DES CHARGES VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION ACTE D'ENGAGEMENT, CCAP et CCTP

Pouvoir adjudicateur : Commune de Saint Martin de Crau, BP 50001 – 13558 Saint Martin de Crau cedex. ☎ 04 90 47 17 29 📠 04 90 47 34 52 🌐 www.ville-saint-martin-de-crau.fr 📧 m.vincentelli@stmartindecrau.fr représentée par Monsieur le Maire

Comptable assignataire : Madame le trésorier principal, Les Jardins des Alyscamps 3 boulevard Victor Hugo BP 60222 - 13637 Arles cedex

Procédure : Procédure adaptée ouverte en application de l'article 28 du code des marchés publics.

I – Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'un véhicule neuf de type benne à ordures ménagère « BOM » 6 X 2 avec 3^{ème} essieu directionnel. La prestation consiste en la fourniture, l'équipement, la livraison et la mise en service du véhicule.

II – Durée du marché

Délai global :

Le titulaire respectera le délai global maximal de livraison et de mise en service du véhicule, à savoir 250 jours calendaires maximum – le délai commençant à courir dès le jour de notification du marché au candidat retenu.

II – I Résiliation du marché

Le contrat peut être résilié de plein droit par la commune sans indemnité et sans préavis en cas de manquement grave après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou pour un motif d'intérêt général. (En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 3,00 %.)

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 46-I.1^o du Code des marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

III – Modalités du prix et de financement

Le délai de validité de l'offre est de 90 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres

Le titulaire sera rémunéré sur le budget communal et payé dans les 30 jours dans les conditions de la comptabilité publique après réception en mairie d'une facture détaillée en 3 exemplaires (sous réserve de sa recevabilité)

- Les factures sont établies et payées après réception du véhicule. Le prix est ferme, global et forfaitaire.

Le prix comprend, outre la fourniture du véhicule, la préparation du véhicule à la route, les contrôles réglementaires associés à l'équipement BOM, les frais d'immatriculation (certificat, fourniture et pose des plaques)

Sauf cas de force majeure dûment justifié, il sera appliqué une pénalité par jour ouvré de retard égale à 1% du montant HT de la commande. Le montant cumulé des pénalités est plafonné à 20 % du montant HT de la commande.

IV – Autres précisions

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Les variantes sont autorisées.

Il sera précisé très clairement dans le mémoire technique du candidat, les caractéristiques du véhicule et de l'équipement BOM proposé à l'aide des fiches techniques et de toutes les autres documentations utiles et nécessaires.

Le véhicule dans son ensemble (châssis + équipement BOM) doit disposer d'un marquage et d'une déclaration CE de conformité et répondre aux normes de conception et de sécurité en vigueur à la date de livraison.

CARACTERISTIQUES GENERALES DU VEHICULE (préciser modèle et version) :

- Véhicule neuf – jamais immatriculé
- Couleur de carrosserie du porteur : blanc
- Moteur diesel (gasoil), puissance : 320 cv minimum
- Norme européenne d'émission : Euro 6
- Boite à vitesse automatique à 6 rapports minimum de marche avant + 1 rapport de marche arrière avec convertisseur de couple
- Châssis de type 6X2 avec 3^{ème} essieu directionnel
- PATC 26 tonnes maximum
- Prédiposition châssis pour équipement BOM
- Prise arrière moteur pour utilisation BOM rapport 1/1
- Capacité essieu avant 8 tonnes
- Suspension arrière pneumatique avec commande de relevage en cabine
- Voie réduite sur essieu arrière : le jumelage des roues arrière ne dépassant pas la largeur de l'équipement BOM
- Suspension cabine via 4 coussins d'air
- Réchauffeur gasoil
- Réservoir gasoil, capacité minimale 300 litres
- Cabine courte équipée
- Lève vitre porte conducteur électrique
- Bas de porte passager vitré
- Fermeture centralisée des portes à distance
- Rétroviseurs extérieurs chauffants de type grand angle avec réglages électriques
- Antévisneur
- Viscope pare-soleil
- Climatisation cabine
- Cabine 3 places
- Siège conducteur pneumatique
- Avertisseur sonore de marche arrière
- Tuyau d'échappement vertical avec écran thermique et clapet en extrémité
- Barres pare-cycliste côté droit et gauche
- BAE fixe
- Ailes arrières intégrales avec bavettes
- ABS
- Système de contrôle électronique de trajectoire
- Anti-patinage des roues
- Freinage tous disques
- Compteur kilométrique et horaire
- Autoradio Bluetooth en cabine avec commande au volant

- Ordinateur de bord en langue française
- Soufflette cabine avec prédisposition intégrée
- Batterie 170 Ah
- Prise allume cigare 12v
- Roue de secours de même type que les roues déjà montées sur le porteur (y compris outillage nécessaire au remplacement des roues)
- Boite ampoules
- Exempt de chronotachygraphe
- Triangle de signalisation et gilet jaune de sécurité
- Extincteur 6 kg sous châssis protégé dans un coffre étanche
- Extincteur 2 kg en cabine positionné via un support adapté
- Tapis de sol caoutchouc
- Housses sièges cabine
- Chape de remorquage à l'avant amovible + anneau
- Certificat d'immatriculation, fourniture et pose des plaques
- Tous les contrôles nécessaires à la mise en route

EQUIPEMENT BOM

- Ensemble équipements BOM neuf
- Couleur de carrosserie de l'ensemble équipement BOM : blanc
- Caméra arrière couleur avec moniteur en cabine
- Graissage centralisé automatique benne + lève conteneur
- Coffre à vêtement en polyuréthane
- Dispositif de compactage modulable (réglage progressif de 2 à 6)
- Dispositif cabine pour extraction des données de collecte via support amovible (clé USB, carte mémoire ...). A préciser dans l'offre
- Supports pelle et balai positionnés sur le côté arrière droit de la BOM
- Indicateur de charge sur châssis avec affichage en cabine et possibilité de bloquer le fonctionnement de la pelle
- Dispositif de contrôle de présence des opérateurs de collecte sur les marchepieds
- Feux de signalisation à leds avec doublage des feux arrières (haut et bas)
- Eclairage des zones de travail arrière et latérales en mode collecte
- Boîtier des commandes générales et de réglage disposé en cabine avec écran de contrôle
- Tous les feux leds

Caisson

- Volume du caisson : 20 m³ minimum (capacité à préciser dans l'offre)
- Système de récupération des lixiviats à l'arrière et d'évacuation des lixiviats à l'avant du caisson avec dispositif de vidange via robinet ¼ de tour avec accès latéral
- L'épaisseur et la dureté des tôles de fond de trémie et des joues du caisson devront être précisées dans l'offre
- Flanc lisses
- Trappe de visite positionnée côté droit avec échelle d'accès
- Les parois latérales devront être en acier, de conception, de structure et de dimensionnement ne permettant pas des déformations irréversibles
- Le bouclier éjecteur sera guidé latéralement sur glissières équipées d'un système sans graissage, et commandé via un vérin télescopique à double effet
- Dépassement du bouclier éjecteur à l'arrière du caisson pour nettoyage
- Aucune opération d'entretien ou de graissage ne devra être nécessaire à l'intérieur du caisson
- Carrossage lisse du caisson + trappe d'accès
- Lève conteneur simple chaise à préhension assistée

Basculeur

- Basculeur conforme aux normes en vigueur
- Ce basculeur devra être parfaitement intégré au niveau de la porte arrière de la benne afin de permettre la meilleure ergonomie du poste de travail des opérateurs
- Remontée automatique du basculeur à enclenchement de la marche arrière
- Capacité de levage par chaise (en kg) à préciser dans l'offre
- Temps de cycle – bacs 2 roues et 4 roues – à préciser dans l'offre

Porte arrière

- Ouverture par deux vérins hydrauliques avec système parachute intégré
- Deux béquilles de sécurité
- Signal sonore lors de l'ouverture et de la non-fermeture de la porte arrière
- Commande ouverture et fermeture porte arrière conforme aux normes en vigueur
- Joint d'étanchéité périphérique entre porte et caisson
- Marchepieds escamotables à détection de poids entraînant de facto une interdiction de marche arrière et limitant le déplacement du véhicule à une vitesse de 30 km /h
- Liaison sonore entre les opérateurs et le conducteur type interphone
- Rehausse avant caisson pour éviter débordement des lixiviats
- Dispositif hydraulique permettant d'obtenir un fonctionnement BOM au ralenti camion (régime moteur et dispositif à préciser dans l'offre)

OPTIONS

N° 1 : Caractéristiques générales du véhicule

Prédisposition interface de système de gestion de flotte (type géolocalisation)

N° 2 Basculeur

Basculeur double chaise automatique avec peignes à préhension assistée pour la collecte de bacs roulants (2 et 4 roues) de 120 à 770 litres normalisés

N° 3 Basculeur

- Prédisposition identification des bacs

GARANTIE

Le véhicule et tous ses équipements feront l'objet d'une garantie totale pour une durée minimale de 24 mois à compter de la réception sans réserve – délai à préciser en mois dans l'AE.

MODALITE ET DELAI DE LIVRAISON

Délai global :

Le titulaire respectera le délai global maximal de livraison et de mise en service du véhicule, à savoir 250 jours calendaires maximum – le délai commençant à courir dès le jour de notification du marché au candidat retenu.

La livraison et la mise en service se feront sur le site du centre technique de St Martin de Crau, Avenue de Plaisance, au frais du soumissionnaire dont l'offre aura été retenue.

DOCUMENTATION

Documentation à fournir lors de la livraison du véhicule

- Déclaration CE de conformité
- Certificat de carrossage
- Notice constructeur avec référence à la directive machine n° 2006/42/CE
- Notice d'instructions sous format papier obligatoire
- Manuel d'utilisation opérateur sous format papier et numérique
- Manuel de maintenance complet sous format papier et numérique comprenant :
 - o Les schémas électrique, hydraulique et pneumatique
 - o Le répertoire des codes défaut avec leur signification
 - o La périodicité des différents entretiens porteur + BOM avec la liste exhaustive des éléments à remplacer : filtre ...
- Carte grise

FORMATION

Formation agents opérateurs de collecte / chauffeurs

Cette formation programmée sur une ½ journée lors de la livraison du véhicule devra comporter deux phases :

- Phase statique :
 - Présentation du matériel et des différentes commandes (postes arrière et poste en cabine)
 - Présentation des divers réglages possibles de l'équipement BOM via le boîtier de commande cabine
 - Démonstration du fonctionnement de l'équipement BOM/porteur
 - Apprentissage de la maintenance préventive (graissage, filtration, etc...) et de la maintenance curative (recherche de pannes) de l'équipement châssis et de l'équipement BOM
- Phase dynamique
 - Formation du personnel via une tournée simulée sur site au niveau équipement BOM (fonctionnement basculeurs, réglage, etc...) et au niveau conduite du véhicule (commande suspension pneumatique, etc...)
 - Sensibilisation des opérateurs à la sécurité / usage équipements.

Les documents en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction certifiée conforme à l'original par un traducteur agréé. La surfacturation des appels téléphoniques de la commune vers le titulaire du marché n'est pas admise

L'article 93 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit modifie l'article L. 8222-6 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé. Tout contrat écrit, passé par une personne morale de droit public, devra désormais prévoir qu'une pénalité peut être infligée au cocontractant qui ne respecterait pas les obligations prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail. Le montant des pénalités est égal à 10 % du montant du contrat.

V – Liste des documents à joindre impérativement dans l'offre :

- Les imprimés *DC 1* et *DC2* (*)
- Le présent cahier des charges dûment daté et signé
- Le devis détaillé y compris pour les 3 options
- Un Mémoire technique répondant précisément d'une part aux demandes du questionnaire technique ci joint et d'autre part à :
 - Plus-value apportée aux dispositions techniques requises
 - Les avantages de votre SAV
 - Le malus écologique de la BOM
 - Les consommations de carburant
 - Les fiches techniques en français véhicule et benne.
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).
- Un R.I.B

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation

au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.

- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

(*) Les imprimés DC 1, DC 2 et NOTI 2 vierges sont à télécharger sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>

(**) Si ces attestations ne sont pas jointes à l'offre et que le candidat est sur le point d'être retenu, il devra impérativement les adresser au Pouvoir Adjudicateur dans un délai qui ne peut être supérieur à 10 jours à compter de la date de réception de la demande. A défaut de fournir ces documents et conformément au Code des Marchés Publics, le marché sera attribué au candidat suivant.

VI – Modalités de remise de l'offre

Les dossiers sont à adresser à Monsieur le Maire, service commande publique, BP 50001 – 13558 Saint Martin de Crau cedex sous simple enveloppe portant **OBLIGATOIREMENT** la mention « marché « Fourniture d'une BOM neuve » NE PAS OUVRIR » et doivent être reçus avant les date et heure précisées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

VI-I – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://stmartindecau.sudest-marchespublics.com/> . Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : WORD, EXCEL, PDF

La signature électronique de ces documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite du marché papier.

VII – Critères de jugement des offres

- 1) 45 % - Prix, analysé à partir du devis détaillé
- 2) 45 % - Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique répondant précisément d'une part aux demandes du questionnaire technique ci joint et d'autre part à :
 - a. Plus-value apportée aux dispositions techniques requises
 - b. Les avantages du SAV
 - c. Le malus écologique de la BOM
 - d. Les consommations de carburant

e. Les fiches techniques en français véhicule et benne.

3) 10 % - Réduction du délai de livraison inscrit dans le questionnaire technique (250 jours calendaires maximum)

VIII – Documents constituant le marché par ordre de priorité :

- Le présent cahier des charges dûment complété date et signé par la personne habilitée
- Le devis détaillé
- Mémoire technique et fiches techniques.
- Questionnaire technique
- Le CCAG FCS en vigueur à l'exception de son article 14 remplacé par les dispositions de l'article III du présent cahier des charges

La signature du présent cahier des charges vaut acceptation sans condition de l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus.

IX – Demande de renseignements :

- Les renseignements techniques sont à solliciter auprès de M. THERRAS ☎ 04 90 47 95 66, 📠 04 90 47 44 56 ✉ ste@smartindecrau.fr
- Les renseignements administratifs sont à solliciter auprès de M. VINCENTELLI, Tel : 04 90 47 17 29 poste 6505 ou 6508, Télécopie : 04 90 47 34 52, Courriel : m.vincentelli@smartindecrau.fr

X – Engagement (À compléter impérativement par le candidat)

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :
.....

Téléphone : Télécopie :

Mail :@.....fr

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) :

.....
N° SIRET : Code APE :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges ci-joint des documents qui y sont mentionnés,

M'engage sans réserve et conformément aux clauses et conditions du présent document, à exécuter la prestation demandée au(x) prix fixe, global et forfaitaire précisé dans le devis joint à mon offre.

Fait à, le
(Signature date et cachet de la personne habilitée à engager la société)

(Réservé à l'administration)

Marché n° :

Est acceptée la présente offre pour valoir engagement

Fait à Saint Martin de Crau, le

Le Maire,